

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

RENESECURE

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte rendu de la séance du 21 Février 2007.

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 - désignation d'un Secrétaire de Séance
N° 2 - création d'un EPTB

RAPPORTEUR

M. DENIS
M. DENIS

INONDATION

N° 3 - mobilisation du champ d'expansion des crues
N° 4 - érosion/ruissellement - fonds d'aide diguettes
N° 5 - accompagnement de projets - Commune de Zoteux
N° 6 - désordres hydrauliques locaux - marché à bon de commande

M. MEQUIGNON
M. DENIS
M. DENIS
M. MEQUIGNON

RESSOURCES QUALITE MILIEUX

N° 7 - nomination d'un représentant du SmageAa au Conseil d'Administration de l'Ondatra
N° 8 - moulin Snick - restauration de la roue
N° 9 - information sur la sécurisation des anciens ouvrages hydrauliques

M. DUCROCQ
M. DUCROCQ
M. DUCROCQ

MARAIS

N° 10 - Stations limnimétriques - modification du plan de financement

M. BERTELOOT

FINANCES

N°11 - cession d'un véhicule
N°12 - délibération modificative

M. DENIS
M. DENIS

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 1

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur MEQUIGNON a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel
DESCHODT, Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués
titulaires.*

*Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX,
Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René
DEBOUDT*

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par
Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire
ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué
titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-
Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN,
Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était
de : 17

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
05 OCT. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 2

ADMINISTRATION GENERALE: Création d'un EPTB

RAPPORTEUR: M. DENIS

Le SmageAa est un établissement public constitué à l'échelle du bassin versant de l'Aa et du marais audomarois, sous forme d'un syndicat mixte. Il a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E., soit une gestion intégrée et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de ce bassin versant. Ses deux priorités sont la lutte contre les Inondations et la mise en valeur des milieux humides et aquatiques.

La Loi "risques" n°2003-699 du 30 juillet 2003 (art. 46), par volonté de consacrer l'émergence de maîtres d'ouvrage "chefs de file", fédérant les collectivités territoriales autant que par souci de simplifier les règles applicables, a introduit le concept et le régime juridique des E.P.T.B., Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. La loi relative au développement des territoires ruraux ("loi DTR") du 23 février 2005 a complété le champ de leurs missions.

Les informations ci-dessous sont largement issues d'une note de la DIREN Rhône-Alpes.

Rôle et missions assignées aux EPTB

L'article L 213-12 du Code de l'environnement indique que les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un EPTB : *"Pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides"*.

La vocation de ces établissements est orientée par le titre de la section du code de l'environnement consacrée aux E.P.T.B. : il s'agit d'organismes *"à vocation de maîtrise d'ouvrage"*. La circulaire du 9 janvier 2006 relative à la reconnaissance officielle des établissements publics territoriaux de bassin a cependant précisé que ces termes ouvrent la possibilité de prendre la maîtrise d'ouvrage mais ne donnent aucune exclusivité ni obligation de le faire. Cette même circulaire précise également que l'EPTB a pour mission de faciliter l'action des collectivités en jouant un rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans son domaine et son périmètre de compétence. Il peut prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux (art 211-7) notamment lorsqu'il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage appropriée.

Constitution et fonctionnement d'un EPTB

Initialement réservée aux grandes structures de bassin (Institution, organisme interdépartemental, syndicat mixte "ouvert"), la constitution d'un EPTB, depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, est étendue aux syndicats mixtes fermés tels que le SmageAa.

Prérogatives et avantages liés au statut d'EPTB

Compétences consultatives propres aux E.P.T.B. :

Le Code de l'Environnement institue une obligation de consulter les EPTB pour avis sur les projets qui intéressent leur territoire :

- a) Le projet de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du grand bassin hydrographique, Artois Picardie en ce qui nous concerne)
- b) Le projet de SAGE.
- c) Les grands projets d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin, d'entretien et d'aménagement d'un cours d'eau, de défense contre les inondations dépassant un seuil financier (1,9 M Euro) et situé dans le périmètre de l'E.P.T.B.
- d) Les programmes d'action visant à réduire l'érosion des sols et ses effets vers l'aval compte tenu des pratiques agricoles existantes (article L.114-2 du code rural),
- e) ...

De plus, les E.P.T.B. peuvent être représentés en commission départementale des risques naturels majeurs.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a renforcé les prérogatives des E.P.T.B. :

· Article 76 : les commissions locales de l'eau ont maintenant la possibilité de confier l'exécution de certaines de leurs missions à un E.P.T.B. La commission locale de l'eau comprend maintenant un représentant de l'E.P.T.B., s'il existe sur le périmètre du SAGE. Ainsi, la représentation des E.P.T.B. au sein de ces commissions est consacrée à qualité.

· Article 82 : l'agence de l'eau peut percevoir, à la demande d'un E.P.T.B. et pour le compte de celui-ci, des redevances instituées par cet établissement pour service rendu. Le produit des redevances est intégralement reversé au budget de l'E.P.T.B., déduction faite des frais de gestion.

Enfin, devenir EPTB constitue une forme de labellisation et de reconnaissance des compétences du Syndicat mixte. Cela permet également de rentrer dans un réseau et de bénéficier de tous les avantages liés.

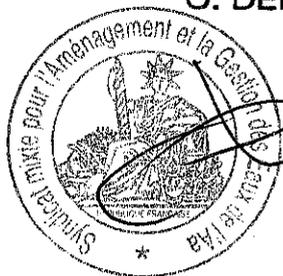
Il ne s'agit pas de la création d'un nouvel établissement, mais plutôt d'une "labellisation" du syndicat mixte existant.

Compte tenu des compétences du SmageAa, de son territoire d'intervention, le Comité syndical à l'unanimité autorise le président à :

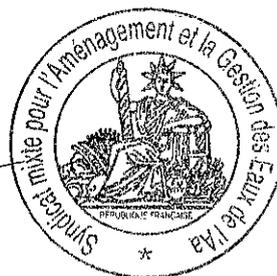
- engager les démarches de demande de délimitation de périmètre d'un EPTB sur le territoire du SmageAa.
- signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

**DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU**

**05 SEP. 2007
le président
C. DENIS**



Le Président,
Christian DENIS



**Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007**

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

c) absents non remplacés

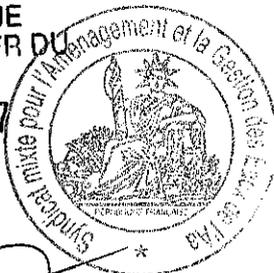
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17

◁>>>

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 SEP. 2007
le président
C. DENIS



Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le

11 SEP. 2007

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 18 FEV. 2008

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA COHESION SOCIALE
POLE DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES
ET DE L'AMENAGEMENT FONCIER
Réf. à rappeler : DAECS- BPEAF-MD-N°2007-
Affaire suivie par : Mme DUPENT
Tél. : 03.21.21.21.43
Fax : 03.21.21.23.13
Mél : marvse.dupent@pas-de-calais.pref.gouv.fr

REQUÊTE

21 FEV. 2008

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 octobre 2007, vous sollicitez la délimitation de périmètre d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) dans les limites de votre syndicat.

Je vous précise que trois éléments sont à prendre en compte pour statuer sur une telle demande : la nature, les missions et le périmètre d'intervention de la structure.

Par ailleurs, ce périmètre doit permettre d'assurer la mission d'un EPTB qui est de faciliter la gestion équilibrée de la ressource, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides.

Des interactions fortes existent en termes de ressources en eau potable et de gestion des inondations entre le territoire des SAGE de l'Audomarois, du delta de l'Aa et de la Lys. De plus, les récents rapports d'inspection relatifs à la gestion de l'eau dans le polder des Wateringues ont souligné que l'échelle de réflexion devrait au moins être considérée à ce niveau pour assurer une gestion appropriée. Dans ces conditions, il ne me semble pas opportun de délimiter un EPTB dont le périmètre ne couvrirait pas au minimum l'ensemble du delta de l'Aa.

Toutefois, la Direction Régionale de l'Environnement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour échanger sur la définition d'un périmètre adéquat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

M. le Président du SMAGE de l'Aa
1559, rue Bernard Chochoy
62380 ESQUERDES

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,



Vincent ROBERTI

Copie à Mme le Sous-Préfet de St Omer

destinataires : les membres délégués du SmageAa

Esquerdas, le 06 février 2008

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Je vous invite à participer à la réunion du COMITE SYNDICAL du SmageAa qui se tiendra :

Le Mercredi 13 février 2008 à 18H30

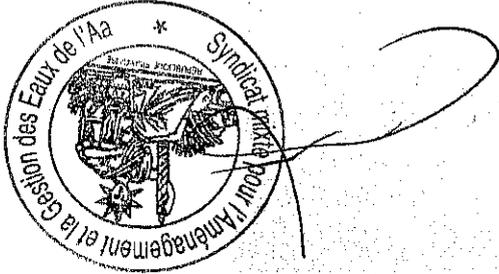
À la salle de réunions de l'Hôtel Communautaire de la CASO

Vous trouverez l'ordre du jour ci-joint.

Les suppléants sont invités à assister à cette réunion. Toutefois, si vous vous trouvez dans l'impossibilité de participer à cette réunion, il est **important** que vous préveniez un suppléant (à votre gré parmi les 27 membres suppléants) au plus tôt et que vous lui transmettiez le dossier.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du SmageAa,
Christian DENIS



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE

09 OCT. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le

11 SEP. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 3

INONDATION : Mobilisation du champ d'expansion des crues – choix du scénario d'aménagement

RAPPORTEUR : M. MEQUIGNON

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la mobilisation du champ d'expansion des crues a été attribué à V2R Ingénierie & Environnement en juillet 2006. La réalisation de l'étude préliminaire a attendu la fin des travaux de levés topographiques en janvier 2007 pour démarrer réellement avec la construction du modèle hydraulique.

Les scénarios d'aménagement

Le bureau d'étude a présenté les résultats de cette étude préliminaire au comité de pilotage le 3 juillet 2007. Quatre scénarios d'aménagement sont proposés selon le nombre de sites qui pourraient être mobilisés et selon les ambitions que fixera le comité syndical. Ces quatre scénarios sont :

- ▶ 4 ouvrages (319 000 m³) pour lutter contre la crue de décembre 1999, période de retour 18 ans, 2,7 millions €HT de travaux,
- ▶ 10 ouvrages (685 000 m³) pour lutter contre une crue du type de décembre 1999 amplifiée, période de retour 25 ans, 7,2 millions €HT de travaux,
- ▶ 12 ouvrages (712 000 m³) pour lutter contre une crue du type de mars 2002, période de retour 80 ans, 7,7 millions €HT de travaux,
- ▶ 13 ouvrages (720 000 m³) pour lutter contre une crue du type de mars 2002, période de retour 80 ans, le 13^{ème} ouvrage permettant d'améliorer encore la situation sur le Bléquin, 8,1 millions €HT de travaux.

Attention, les scénarios proposés sont des scénarios optimums pour les crues type envisagées. Malheureusement, les ouvrages ne permettront pas de protéger tous les sites vulnérables et d'autres aménagements complémentaires restent nécessaires (gestion des bassins versants à l'amont et protection rapprochée des sites vulnérables).

La commission Inondation s'est prononcée pour un avis favorable au choix du scénario d'aménagement de 10 sites, en conservant la possibilité d'aménager à plus long terme, si nécessaire, les trois derniers sites.

L'information du public

L'information sur le projet a débuté fin mai 2007 par une information des maires des communes en fonds de vallée des communautés de communes de Lumbres, Fauquembergues et Hucqueliers, EPCI concernées par les futurs travaux. A ce stade de l'étude, 25 sites étaient encore pressentis pour l'aménagement. Il s'est avéré par la suite que nous pouvons en aménager au maximum 13. Au-delà, les effets sont nuls, voire négatifs sur les crues.

A l'automne, et suite à l'étude foncière pré-opérationnelle, ce sont les propriétaires et exploitants des 13 sites qui seront consultés.

Puis, la consultation sera plus large afin que la population puisse se prononcer sur les projets au stade où leur conception technique n'est pas définitive.

La maîtrise du foncier

Pour la mise en œuvre du projet, le SmageAa devra nécessairement acquérir l'emprise des digues. En ce qui concerne l'assiette des sites, deux options sont possibles :

- Soit le SmageAa demande l'instauration d'une servitude pour rétention temporaire des eaux au titre du Code de l'Environnement, servitude qui permet de verser une indemnité aux propriétaires et aux exploitants,
- Soit le SmageAa acquière l'emprise totale des sites, tout en sachant que l'exploitation restera possible dans des conditions équivalentes aux conditions actuelles.

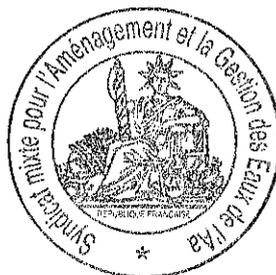
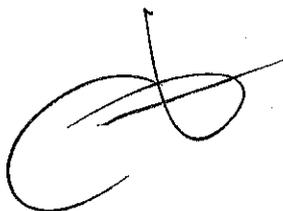
Afin de trancher sur ces deux options en toute connaissance de cause, le SmageAa a commandité une étude foncière pré opérationnelle qui devrait apporter sous quelques semaines :

- L'identification des interlocuteurs locaux de la collectivité (propriétaires et locataires).
- La structure foncière sur les sites.
- L'état du marché foncier dans le secteur.
- Les éléments financiers pour le choix entre les deux scénarios possibles.

Quelque soit le scénario choisi, une DUP sera nécessaire pour la mise en œuvre du programme, au moins pour l'acquisition de l'emprise des digues.

Le Comité syndical se prononce pour la mise en œuvre du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues sur 10 sites dans un premier temps, et de façon optionnelle, dans un second temps, trois sites complémentaires. Il sera demandé au maître d'œuvre de définir les 13 sites au stade "Projet".

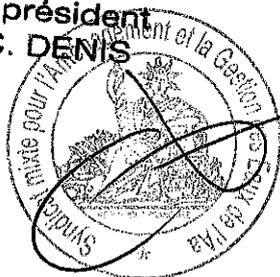
Le président,
C.DENIS



DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

09 SEP. 2007

le président
C. DENIS



Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17

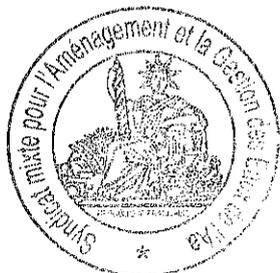


Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

12 SEP. 2007

le président
C. DENIS



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE

09 OCT. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le

11 SEP. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 4

INONDATION : Erosion/Ruissellement – fonds d'aide diguettes

RAPPORTEUR : M. DENIS

La mise en place de diguettes végétales en fagot de saule, ou fascines, en limite des parcelles agricoles a été expérimentée sur notre territoire depuis 2000 grâce à l'intervention du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Ces aménagements visent à freiner les écoulements, favoriser l'infiltration en amont des diguettes, et retenir, sur la parcelle, les éléments de sols entraînés par l'eau.

Cette expérimentation montre d'ores et déjà son utilité lors des petites et moyennes précipitations : l'eau arrive moins vite, mais surtout elle n'est plus chargée en terre.

Si un fonds d'aide existe encore aujourd'hui au sein du Parc naturel régional, il n'est plus utilisable en dehors de son territoire, soit pour nous, sur le territoire amont du bassin de l'Aa et sur le bassin versant Nord du marais audomarois. Or, ce sont deux secteurs où la maîtrise des ruissellements et de l'érosion est essentielle (même si la problématique d'érosion des sols est moindre sur les communes du Nord, celle de maîtrise des ruissellements est bien présente).

Aussi, le SmageAa propose de mettre en place un fonds d'aide pour l'implantation de petits aménagements paysagers à vocation hydraulique, et en particulier les diguettes végétales. Vincent PRETRE, animateur agricole, assurera la sensibilisation des agriculteurs et l'accompagnement technique pour la mise en place (localisation pertinente, dimensions, conseil d'entretien).

L'intérêt de ces aménagements est général : maîtrise des ruissellements et de l'érosion ; mais il est aussi particulier puisque l'exploitant agricole conserve son capital "sol". Aussi, il sera demandé une participation de 20 % au montant total des travaux à l'exploitant, ou le plus souvent 10 % à chacun des deux exploitants mitoyens puisque ces diguettes sont implantées en limite de parcelle dans la majorité des cas. Enfin, l'entretien le premier hiver sera assuré par le SmageAa ou son prestataire, les entretiens suivants seront à la charge de l'exploitant. Les conditions d'utilisation du fonds d'aide et les engagements de chacune des parties seront consignés dans une convention dont le modèle est joint.

La mise en place des diguettes se fera par un prestataire extérieur qui assurera : la fourniture des matériaux, la pose et l'entretien le premier hiver. Une consultation sera lancée en ce sens. Les associations d'insertion sont susceptibles de répondre à ce marché.

Une demande de financement sera déposée auprès du Pays de Saint-Omer dans le cadre de la mise en œuvre des volets "agriculture durable", et "patrimoine naturel" de la charte du pays.

Le Comité Syndical autorise le président à

- Mettre en place ce fonds d'aide,
- Lancer une consultation pour le choix d'un prestataire pour la fourniture et pose des diguettes et entretien le premier hiver,
- Faire les démarches de recherche de subvention,
- Signer toutes les pièces correspondantes. Un crédit est prévu au BP chapitre 011 article 611.

Le président,
C.DENIS



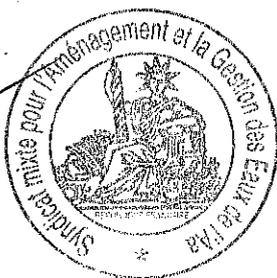
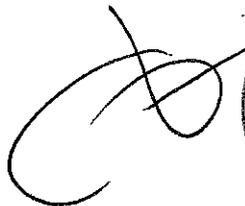
DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

09 SEP. 2007

le président
C. DENIS

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le

11 SEP. 2007



COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.*

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX,
Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK,
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART,
Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA,
Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON,
Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD,
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17

<><>

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE

09 OCT. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n°5

INONDATION : Accompagnement de projets – commune de Zoteux – CCCHE

RAPPORTEUR : M. DENIS

Depuis sa création, le SmageAa, outre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intérêt intercommunautaire, accompagne les collectivités pour des projets plus locaux. Cet accompagnement, technique à la base, vise à veiller à ce que les aménagements aient une cohérence à l'échelle du bassin versant. L'accompagnement peut être financier dans la mesure où les travaux envisagés, pris dans un ensemble, contribuent à l'intérêt intercommunautaire et, par là, à la mise en œuvre du S.A.G.E.

La Communauté de communes du canton de Hucqueliers et environs a déjà mené de nombreux projets pour la prévention et la lutte contre les inondations sur son territoire. Elle poursuit aujourd'hui sa démarche sur la commune de Zoteux, très en amont du bassin de l'Aa, sur laquelle elle envisage la création d'un bassin de régulation. C'est afin de mener à bien ce projet qu'elle sollicite l'aide du SmageAa.

Considérant l'intérêt intercommunautaire que représentent ces aménagements dans leur ensemble, le comité syndical, à l'unanimité, accepte :

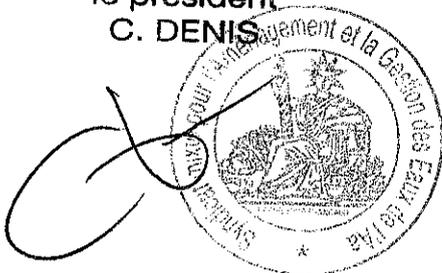
- d'apporter une aide correspondant à 10 % du montant total hors taxe des travaux, et au maximum à 3 000 €. Le montant est inscrit au BP – article 20415
- de l'autoriser à signer la convention (cf. projet joint) avec la Communauté de communes et toutes pièces correspondantes.

**DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU**

09 SEP. 2007

**le président
C. DENIS**

Le président,
C.DENIS



Signature and circular stamp of the Syndicat mixte pour l'aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa. The stamp features a central emblem with a landscape and the text 'Syndicat mixte pour l'aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa' around the perimeter.

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le

11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.*

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX,
Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK,
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART,
Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA,
Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON,
Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD,
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17

◀▶◀▶

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
17 SEP. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
12 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 6

INONDATION : désordres hydrauliques locaux – marché à bon de commande

RAPPORTEUR : M. MEQUIGNON

Au cours de l'année 2006, le SmageAa a mené, avec le bureau d'étude Haskoning France, les études préliminaires de maîtrise d'œuvre pour la résorption de quatre désordres hydrauliques locaux. Pour deux des quatre points étudiés, la problématique est véritablement locale ; la maîtrise d'ouvrage des travaux est donc assurée par la collectivité locale concernée (commune ou communauté de communes).

Ainsi, les collectivités, qui ont été associées tout le long de l'étude préliminaire, se voient remettre une ou plusieurs solution(s) d'aménagement avec leur dossier technique, et, si elles le souhaitent, un projet de dossier de consultation des maîtres d'œuvre pour la poursuite du projet, et un projet de dossier de demande de subvention pour les travaux.

Le SmageAa, avec l'accord du comité syndical, peut participer au financement des travaux. Dans tous les cas, il assure un suivi technique du projet.

Plusieurs autres territoires ont sollicité le SmageAa afin de trouver des solutions techniques à des désordres hydrauliques locaux.

Sur proposition de la Commission Inondation, le SmageAa pourrait assurer, au bénéfice des collectivités locales, la définition de solutions d'aménagement au niveau avant-projet. Comme pour les projets actuels, il remettrait :

- une ou plusieurs solution(s) d'aménagement avec leur dossier technique,
- un projet de dossier de consultation des maîtres d'œuvre pour la poursuite du projet,
- un projet de dossier de demande de subvention pour les travaux.

Le SmageAa assurera en outre le suivi technique du projet jusqu'à la réception des travaux.

Cette proposition vise à apporter un accompagnement technique aux collectivités qui n'auraient pas ces compétences en interne. Elle permettra également d'avoir une cohérence des aménagements sur tout le bassin versant.

Toute demande d'intervention du SmageAa sera étudiée et validée ou non par le bureau du SmageAa. La demande devra être faite par écrit par l'élu de la commune ou l'EPCI concerné.

Les critères pris en compte seront les suivants :

- La problématique devra être une problématique hydraulique : problème de ruissellement, débordement, point noir ou frein hydraulique en rivière, coulées de boues, ...
- La collectivité devra s'engager à mobiliser les acteurs locaux concernés, et notamment les agriculteurs exploitant le bassin versant,
- La collectivité devra s'engager à co-animer, avec le SmageAa, le comité de suivi de l'étude préliminaire et à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux,

Seront exclus :

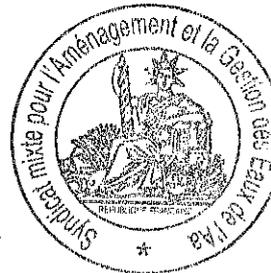
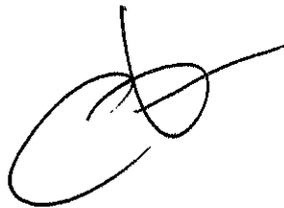
- Les problèmes liés aux réseaux d'assainissement pluvial ou assainissement eaux usées,
- Les problèmes issus d'aménagements récents (< 10 ans) ou antérieurs à l'aménagement mais non pris en compte dans cet aménagement : remembrement, construction, ZAC, lotissement, route, ...

Exceptionnellement, et si les solutions proposées sont reconnues d'intérêt intercommunautaire par le comité syndical du SmageAa, le SmageAa pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Sur proposition de la Commission Inondation, le Comité syndical autorise le président à :

- Démarrer cette opération dès que possible,
- Lancer un marché à bon de commande pour les études préliminaires (mini 9 000 € maxi 25 000€ par an),
- Faire les demandes de subvention, si elles sont possibles, pour ces études,
- Signer toutes les pièces afférentes.

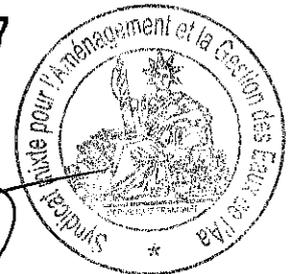
Le président,
Christian DENIS



DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

17 SEP. 2007

le président
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.*

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX,
Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK,
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART,
Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA,
Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON,
Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD,
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE

05 OCT. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le

11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 7

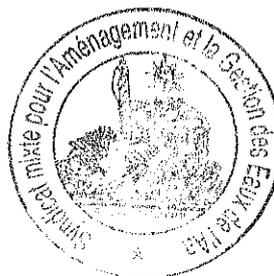
RESSOURCES-QUALITE-MILIEUX : Nomination d'un représentant du SmageAa au Conseil d'Administration du GDON de l'Ondatra

RAPPORTEUR : Monsieur DUCROCQ

Les actions du SmageAa pour lutter contre la présence du rat musqué sur la vallée de l'Aa sont devenues incontournables pour les différents GDON du Pas de Calais (dotation en pièges et subventions). Fort de ce constat le GDON de l'Ondatra souhaite intégrer un représentant du SmageAa au sein de son Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Comité Syndical de nommer comme représentant du SmageAa au Conseil d'Administration de l'Ondatra, M. Francis DUCROCQ.

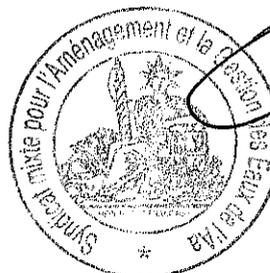
Le président,
Christian DENIS



DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

05 SEP. 2007

le président
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel
DESCHODT, Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués
titulaires.*

*Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX,
Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René
DEBOUDT*

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par
Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire
ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué
titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-
Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN,
Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était
de : 17

◁><>

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
17 SEP. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n°8

RESSOURCE - QUALITE - MILIEUX : Moulin Snick - restauration de la roue

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Dans le cadre du projet de réfection du vannage du moulin Snick à Blendecques, il est rappelé que les vannes en très mauvais état, qui formaient un frein hydraulique en aval de Blendecques en crue et menaçaient de céder ont été supprimées en décembre 2005. Par ailleurs, l'étude menée par AMODIAG a montré que leur remplacement par un clapet ne présentait aucun intérêt en terme de gestion hydraulique. Aussi, le projet est ramené à la stabilisation du seuil existant.

Le moulin Snick étant le premier barrage infranchissable pour les poissons sur l'Aa, nous profiterons des travaux sur le seuil pour mettre en place une passe à poisson (salmonidés et anguilles, lamproies).

Par ailleurs, et pour tenir compte également du caractère patrimonial des anciens moulins sur la vallée de l'Aa, et en particulier de celui du moulin Snick qui présente une réelle mise en valeur patrimoniale (visibilité depuis la route, mécanisme visible par tous à l'intérieur du moulin, ...), la restauration de la roue à caractère simplement esthétique serait un plus. Nous avons accompagné le propriétaire dans une recherche de financement qui s'est avérée vaine.

Aussi, il est proposé que le SmageAa complète la maîtrise d'ouvrage en cours par la restauration patrimoniale de la roue.

Le nouveau budget se présenterait comme suit :

Stabilisation du seuil	61 000 €HT
Passe à poisson	25 000 €HT
Réhabilitation de la vanne et de la passerelle	8 000 €HT
Maîtrise d'œuvre réalisation (4,04 %)	3 798 €HT
Total investissement délibération du 15/11/06	97 798 €HT
+ Réparation de la roue	+ 10 000 €HT
Nouveau total investissement	107 798 €HT

Le démarrage de ces travaux nécessite la Déclaration d'Intérêt Général qui sera demandée prochainement.

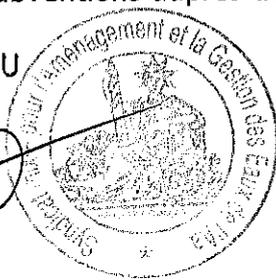
Le Comité syndical autorise le président à

- engager les démarches nécessaires pour ce programme complété,
- demander les subventions auprès des différents partenaires concernés

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

17 SEP. 2007
le président

Le président,
Christian DENIS



COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.*

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX,
Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK,
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART,
Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA,
Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON,
Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD,
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 9

RESSOURCES-QUALITE-MILIEUX : Information sur la sécurisation des anciens ouvrages hydrauliques

RAPPORTEUR : Monsieur DUCROCQ

Afin de limiter l'encombrement des vannages par des flottants en période de crue et d'assurer la continuité écologique du cours d'eau, l'équipe rivière du SmageAa nettoie mensuellement les portiques des ouvrages.

Cette opération présente des risques pour le personnel. En effet leurs interventions se font :

- soit par le haut de l'ouvrage avec un risque de chute,
- soit par le lit de la rivière avec un risque de glisser et de se faire emporter par la rivière.

Afin de diminuer ces risques, le SmageAa a doté l'ouvrage nommé Moulin Colbert à Esquerdes, à *titre expérimental*, d'équipements (fil de vie et points d'accroche) pour que le personnel puisse travailler en sécurité.

Le fil de vie a été installé sous la passerelle afin que les agents se déplacent dans le lit de la rivière sans être emportés.

Les points d'accroche sont fixés sur les crémaillères des vannes, bloquées en position haute, et permettent aux agents de s'accrocher avec des harnais afin d'éviter toutes chutes dans la rivière en cas de travail en surplomb.

Le coût des travaux de mise en place des équipements, de certification et d'équipement du personnel est de 4 618 €TTC

En fonction des résultats, il sera proposé d'équiper d'autres ouvrages où le risque d'accident est fort.

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel
DESCHODT, Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués
titulaires.*

*Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX,
Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René
DEBOUDT*

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par
Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire
ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué
titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-
Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN,
Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était
de : 17



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
17 SEP. 2007

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
17 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 10

MARAIS : Stations limnimétriques – modification du plan de financement

RAPPORTEUR : M. BERTELOOT

Par délibération du 21 février dernier, le Comité syndical statuait sur la maîtrise d'ouvrage d'un dispositif de suivi des niveaux d'eau à l'intérieur des casiers maraîchers du marais. Suite au retour des demande de financement des stations limnimétriques, le nouveau plan de financement sera établi comme suit :

Rappel des dépenses

- Implantation d'une station sur le site du Plattiau : 6 157,00 €
- Implantation d'une station sur le site du Casteelbrouck : 6 005,00 €
- Implantation d'une station sur le site du Marais communal : 6 333,00 €
- Prestation communes aux 3 sites (logiciel + formation) : 1 166,00 €
- Option 1 - Contrat de maintenance : 2 085,00 €
- Option 2 - Système de télégestion : 1 409,00 €

Total des investissements hors option : 19 661,00 € HT
Total des investissements avec options : 22 813,31 € HT

Plan de financement modifié :

	Taux actuel	Plan actuel	Ancien plan
SmageAa	50 %	10 673,45 € HT	4 280.86 € HT
Conseil général du Pas-de-Calais	0 %	0 € HT	6 421.29 € HT
Conseil régional du Nord Pas-de-Calais	30 %	6 450,00 € HT	6 421.29 € HT
Agence de l'Eau Artois Picardie à confirmer	20 %	4 280,86 € HT	4 280.86 € HT
Total (option 1 incluse)		21 404,31 € HT	21 404.31 € HT
Exploitant du site Casteelbroock (option 2)		1 409,00 € HT	1 409.00 € HT
Total (option 1 et 2))		22 813,31 € HT	22 813.31 € HT

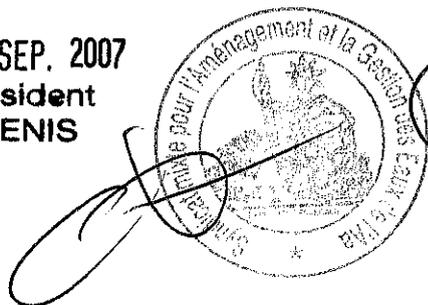
Le Comité syndical autorise le président à

- Poursuivre la démarche avec le nouveau plan de financement sachant qu'un crédit suffisant est prévu au BP section investissement à l'article 2158.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

17 SEP. 2007
le président
C. DENIS

Le président,
Christian DENIS



COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel DESCHODT,
Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués titulaires.*

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT
Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :
17

◀>◀>

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007

Question n° 11

FINANCES : Cession de véhicule

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

A la suite de l'achat d'un véhicule neuf, le SmageAa vend un véhicule utilitaire de marque Renault, type Express, immatriculé 8706 SV 62. Un des agents du SmageAa a manifesté son souhait pour le rachat du véhicule en l'état (le contrôle technique ayant été effectué le 5 juin 2007).

Après délibération, le Comité syndical autorise le président :

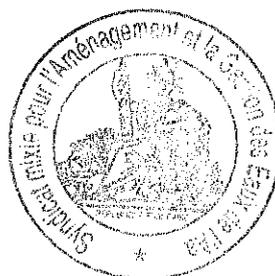
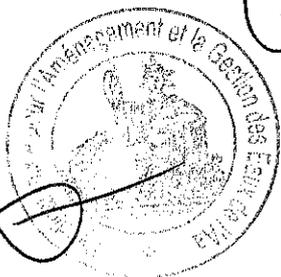
- de céder en l'état à M. Ludovic MARQUIS le véhicule désigné ci-dessus pour un montant total de 700 €.
- d'encaisser la recette correspondante et de signer toutes les pièces afférentes
- d'inscrire la modification de crédits suivante :
 - 2182 matériel de transports - 700 €
 - 024 produit des cessions + 700 €

Le président,
Christian DENIS

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

15 SEP. 2007

le président
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

11 SEP. 2007

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel
DESCHODT, Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués
titulaires.

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX,
Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René
DEBOUDT

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par
Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire
ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué
titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-
Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.

c) absents non remplacés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN,
Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame
Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était
de : 17

◁>◁>

COMITE SYNDICAL DU 03 SEPTEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle des fêtes
De RENESCURE**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Daniel
DESCHODT, Pierre LURETTE, Jean-Pierre MALLAURAN, Bernard REBENA délégués
titulaires.*

*Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Pierre EVRARD, Gilbert FICHAUX,
Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLARD, Roger WINOCK délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur André BAES délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René
DEBOUDT*

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Gilbert FICHAUX, Monsieur Jacques BERTELOOT délégué titulaire remplacé par
Monsieur Roger WINOCK, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire
ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA, Monsieur Daniel HERBERT délégué
titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Pierre LECERF
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Monsieur Jean-
Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) absents non remplacés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Guy CATOEN,
Jean-Jacques DELVAUX, Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était
de : 17

◀▶◀▶